



FLASH CE

22 JUIN 2016

Information et consultation sur les comptes du CE pour 2015:

Dès 2014 nous avons alerté l'ensemble des membres du Comité d'Entreprise sur l'attribution du budget de fonctionnement. Effectivement la direction a reconnu des « erreurs » ! En ce qui concerne 2015, le rajustement c'est fait récemment en ce début d'année 2016. Plutôt que de réclamer la somme dû au CE à la direction durant l'année 2015, le budget activité sociale des salariés a été amputé pour compenser ce manque à gagner. Un jonglage illicite a été effectué, pour cela, **les élus CGT ont donné un avis défavorable.**

Un meilleur suivi de l'attribution et un prévisionnel différent permettraient d'exaucer légalement cette manœuvre.

(Le comité d'entreprise dispose de deux budgets distincts. Budget de fonctionnement et budget des activités sociales et culturelles ne doivent pas être mélangés ! Ils se distinguent en effet sur trois points : leur mode de calcul, leur utilisation et leur comptabilité qui doit être séparée) extrait du code du travail.

Suivi activité usine à fin mai 2016:

Les résultats sécurité ne sont pas à la hauteur des espérances de la direction. La qualité est loin du niveau attendu. Les stocks sont stables avec un taux d'invendable d'environ 17%. Ce qui est élevé ! Les rendements sont bas et les problèmes de composition four 1 ne vont pas les améliorer.

Il faut prendre le temps de faire de la qualité en totale sécurité, la sécurité de l'être humain avant tout !

Nous travaillons avec 46 intérimaires équivalents temps plein et un taux de 18% d'intérimaire en équipe. Ce qui est considérable ***il est impératif embaucher.***

La méthode «VIM» de travail instaurer depuis plus d'un an par la direction n'est pas concluante à ce jour, dans beaucoup de domaine. Plus d'écoute de la part de la direction serait profitable.

En ce qui concerne **les négociations en cours (changement de fabrication)**, des groupes de travail sur les différents secteurs effectuent un recensement sur le travail réalisé, pour définir l'écart existant avec les objectifs de la direction.

Pour **l'intéressement** la direction n'est pas en mesure de faire des estimations sur ***les accords quelle rédige et signe ????***

Incompétence ou mépris des salariés !!!

Pour que la direction continue de bénéficier des exonérations de cotisation de **la prime de transport** sans être inquiété par l'URSSAF, elle demande à chaque salarié une attestation sur l'honneur et copie de la carte grise du véhicule de chaque salarié.

Sur l'attestation il y a l'immatriculation du véhicule ***pourquoi une copie de la carte grise qui est un document confidentiel ????***

Vote du règlement intérieur du comité d'établissement:

Étrangement, le comité d'établissement ne possédait pas de règlement intérieur nous l'avons fait remarquer en 2014 lors la désignation des différentes responsabilités. Egalement nous avons encouragé à sa mise en place.

Nous constatons que l'écriture de ce règlement est juste l'application minimum du code de travail, dont les droits pour les salariés sont régulièrement revus à la baisse, par plusieurs gouvernements successifs et d'organisations syndicales indulgentes à la dérive du pouvoir capitalisme financier.

La CGT a proposé de modifier l'article 12 sur le projet du règlement intérieur.

Pour que l'élection du secrétaire et du trésorier qui se passe en interne du CE en particulier lorsqu'il y a égalité de siège, ne soit plus attribuer au bénéficiaire de l'âge mais, soit le reflet des voix exprimées par les salariés lors des élections professionnelles de cette instance, tous collèges confondus.

NORMALE, NON ????

Une vision très respectueuse du vote des salariés, oui une vision démocratique !

Mais en DERNICRATIE, cette modification a catégoriquement été écarté par la direction et la cfdt.

En toute autocratie il a fallu voter l'âge et non le résultat des élections !!

À vous de juger et de vous souvenir pour le futur !!

Le directeur ayant le droit de vote pour cette occasion, il a voté avec les 3 titulaires cfdt pour que l'attribution se fasse au plus âgé !!!! **3Cfdt+1direction contre 3 CGT**

Le directeur nous dit qu'il vote lorsque cela l'arrange.

Les directions n'aiment pas les syndicats qui défendent les droits des salariés, et n'affectionnent pas la négociation équitable pour les salariés. Elles œuvrent pour la finance.

Cette injustice renforce la CGT à poursuivre le combat pour une meilleur répartition des richesses du travail !!!

